



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle des Assemblées et Affaires Juridiques

ARRETE DU MAIRE N°JU202679
PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Le Maire de la ville de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.1414-2 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2026-12 du conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, de désigner un.e vice-président.e de la commission d'appel d'offres,

ARRETE

ARTICLE 1 : Désigne Madame Isabelle GAUTHIER, conseillère municipale en charge des marchés publics, vice-présidence de la commission d'appel d'offres de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

ARTICLE 2 : Dans ce cadre, Mme GAUTHIER est habilitée à convoquer la commission d'appel d'offres et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exercice de cette fonction, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée,
- Publié sur le site internet de la ville,
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 11 mai 2026.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-président d'Orléans Métropole

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

Notifié à l'intéressé(e) le 29/05/2026

Signature :